

Canal 9

Technopôle
c.p. 208
3960 Sierre
Tél. 027 452 23 45
Fax 027 452 23 49
administration@canal9.ch
www.canal9.ch

OFCOM
M. Martin Dumermuth
Directeur
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Sierre, le 20 février 2008

Consultation relative aux demandes de concessions pour la diffusion de programmes régionaux de télévision.

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez invités, par courrier du 27 décembre 2007, à prendre position concernant l'objet susmentionné et nous vous en remercions.

Nous vous formulons les remarques suivantes:

- le projet de Canal 9 est fédérateur : la télévision régionale doit jouer le rôle de **trait d'union entre les régions**. C'est un objectif que va concrétiser Canal 9 :
 - d'une part au niveau de sa structure dans laquelle les habitants et les partenaires du Haut-Valais, du Valais romand et du Chablais vaudois seront représentés ;
 - d'autre part au niveau de ses programmes : 2 programmes (haut-valaisan et français) réalisés sur une même base éditoriale favorisant les échanges, la découverte et la connaissance mutuelle.
- le projet de Canal 9 garantit la pluralité des médias et l'indépendance : comme l'a souhaité le législateur, l'octroi des concessions de télévision doit aller dans le sens d'une diversité des opinions et de l'offre. Etant totalement indépendante de tout organe politique et groupes de presse, Canal 9 répond pleinement au souci de pluralité exprimé dans la loi et nécessaire pour le canton.
- le projet de Canal 9 est réaliste : 25 ans de télévision valaisanne de proximité et 3 développements successifs de notre zone de concession nous ont permis, par l'expérience, de connaître les réalités d'un développement tenant compte des particularismes régionaux. Nous connaissons les besoins humains, techniques et financiers ainsi que les impératifs sociaux et politiques permettant de réussir ce type d'opération.
- le projet de Canal 9 satisfait aux exigences liées au mandat de prestation : le DETEC a précisé clairement les obligations d'un média régional au bénéfice d'une concession. Notre engagement (philosophie d'entreprise, ligne rédactionnelle) et notre activité (programmes) correspondent totalement aux attentes. Votre service le confirme chaque année ; les téléspectateurs le relèvent (enquête Konso 11-07).
- le projet de Canal 9 va au-delà des exigences liées à la zone 3 : nous proposons 2 équipes rédactionnelles, 2 zones de production, 1 programme en français et 1 programme en haut-valaisan. Cependant, dès la première année, nous allons au-delà de l'exigence de réaliser 1 fenêtre quotidienne de 10 minutes, proposant 1h20 de programmes « maison » (1h en français et 20' en haut-valaisan) et, dès 2011, deux heures de programmes quotidiens « maison », soit 1h dans la région francophone et 1 heure dans le Haut-Valais.



- **le projet de Canal 9 est économiquement viable** : la planification financière, détaillée et précise, montre un résultat équilibré réalisable grâce à :
 - la rationalisation des coûts, rendue possible par l'entité unique et la centralisation des départements administratifs, techniques et commerciaux ;
 - l'infrastructure technique existante sur le Valais romand qui réduit les investissements nécessaires ;
 - le développement progressif et par étapes.
- **le projet de Canal 9 est soucieux en priorité de la qualité rédactionnelle** : la rationalisation maximale des forces techniques et administratives permet d'engager une rédaction performante qui maintient et améliore ses connaissances grâce au souci constant de formation, élément primordial de notre entreprise. Le développement par étapes est également lié à un souci de mise en place progressive d'émissions de qualité.
- **le projet de Canal 9 ne fait aucune fausse promesse** : il eut été stratégique de promettre une diffusion des 2 programmes sur l'ensemble du Valais, élément largement fédérateur. Cependant, aucun accord n'a été conclu à ce jour par les câblodistributeurs pour mettre 2 canaux à disposition de la TV qui obtiendra la concession, que ce soit avec Canal 9 ou avec Valais Wallis TV SA.

Pourquoi ne pas proposer de fusionner les 2 candidatures valaisannes ?

En 2006 déjà nous avons envisagé une collaboration avec certains partenaires haut-valaisans pour réaliser un projet commun de télévision valaisanne. Des démarches avaient été entreprises dans ce sens auprès des responsables de l'entreprise Valaiscom AG, câblodistributeur détenteur d'une concession « activité faible » pour le Haut-Valais. Ces derniers, pressés par les medias haut valaisans qui refusaient le principe d'une zone unique pour le Valais, nous avaient alors signifié une fin de non recevoir. Nous avons donc travaillé sur notre propre projet, tenant compte de la loi, de vos exigences et des attentes des téléspectateurs.

Si aujourd'hui une telle collaboration avec ce même partenaire (Valaiscom AG) est toujours possible, nous ne pouvons en aucun cas envisager quelque compromis que ce soit avec la société Valais Wallis TV SA.

D'une part leur projet ne correspond pas à nos normes et exigences et d'autre part il leur serait impossible de réaliser notre programme avec la structure qu'ils proposent.

Nous ne reviendrons pas sur certains procédés et arguments utilisés durant ces dernières semaines par les porteurs du projet Valais Wallis TV SA si ce n'est pour stigmatiser le danger réel que représente une telle concentration de medias pour une information objective.

Autres concessions de télévision

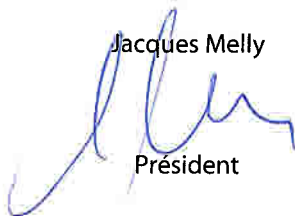
Concernant les 12 autres zones de concession, nous tenons à rappeler le rôle joué par les acteurs historiques de la télévision locale/régionale et l'importance du savoir-faire qu'elles ont accumulé et développé au cours de ces nombreuses années. Cette expérience, ce professionnalisme et cette connaissance de la réalité du terrain se ressent dans leurs dossiers de candidature.

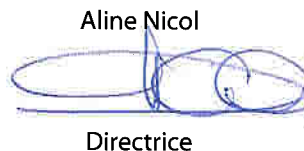
Au vu de ces considérations, Canal 9 soutient les télévisions pionnières et plus particulièrement pour la région romande:

- Léman Bleu pour la zone 1 Genève
- Projet Vaud Fribourg TV pour la zone 2 Vaud-Fribourg
- Canal Alpha SA pour la zone 4 Arc jurassien

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette prise de position et vous rappelons que nous nous tenons à disposition pour vous présenter de vive voix notre dossier et nos arguments.

Dans l'attente, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus respectueuses.

Jacques Melly

 Président

Aline Nicol

 Directrice

